

# > DOSSIER DE PRESSE



Lyon, 28 novembre 2018

## 11<sup>EME</sup> PROGRAMME 2019-2024 « SAUVONS L'EAU » DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

### CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau Rhône  
Méditerranée Corse**

Valérie Santini • 04 72 71 28 63  
valerie.santini@eaurmc.fr

**Agence Plus2sens**

Laurence Nicolas • 04 37 24 02 58  
laurence@plus2sens.com  
Stéphanie Bonnamour  
04 37 24 02 58  
stephanie@plus2sens.com

### SOMMAIRE

- Communiqué de presse
- Les 5 axes stratégiques du programme « sauvons l'eau »
- Le financement du programme
- L'agence de l'eau soutient les collectivités
- L'agence de l'eau soutient le monde agricole
- L'agence de l'eau soutient le monde industriel
- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



## COMMUNIQUE DE PRESSE



Lyon, 28 novembre 2018

---

### « Sauvons l'eau » 2019-2024 : 2,6 milliards d'euros pour le bon état des eaux et l'adaptation au changement climatique

Le nouveau programme « sauvons l'eau » de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 6 ans. Fort de plus de 2,6 milliards d'euros de capacité d'intervention, il priorise les actions et investit là où il y a urgence pour améliorer la qualité de l'eau, économiser la ressource, restaurer le caractère naturel des rivières et zones humides et garantir la solidarité en faveur des territoires ruraux. Dans un contexte de tension accrue sur la ressource en eau, le programme consacre 40% du montant total des aides à l'adaptation au changement climatique.

Ces dernières années, les actions menées par tous les acteurs des territoires ont permis d'améliorer considérablement la qualité de l'eau. La modernisation des systèmes d'assainissement des villes et le traitement des principaux rejets industriels ont ainsi permis en 25 ans de diviser par 20 la présence d'ammonium dans les rivières et par 6 la concentration en métaux.

Avec **un peu plus de la moitié des eaux en bonne qualité**, il faut poursuivre les efforts, notamment pour limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et celles par temps de pluie, réduire les prélèvements d'eau à l'heure du changement climatique, redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel, promouvoir la gestion durable des services d'eau d'assainissement et soutenir l'innovation.

#### **Quatre grandes priorités**

**La lutte contre toutes formes de pollution** pour poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux est le premier enjeu. Outre la réhabilitation des **238 stations d'épuration « points noirs »** pour le milieu naturel, l'accent sera mis sur les pollutions des eaux par temps de pluie qui font déborder les systèmes d'assainissement, et sur les pollutions diffuses d'origine agricole engendrées par l'utilisation des pesticides, car celles-ci impactent l'alimentation en eau potable. Sur les **269 captages prioritaires à reconquérir**, il reste **78 plans d'action à lancer** (32 en Bourgogne Franche-Comté / Grand Est, 17 en Auvergne-Rhône-Alpes, 13 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 16 en Occitanie). La préservation des nappes stratégiques pour l'eau potable, pour l'approvisionnement des générations futures, est un autre objectif majeur et **85 nappes ont déjà fait l'objet d'une délimitation des zones à sauvegarder**. Sur ces zones, l'agence doit désormais impulser auprès des collectivités des stratégies de préservation, tout en poursuivant l'accompagnement de la délimitation des zones à sauvegarder sur les 39 autres nappes du bassin à fort enjeu pour l'eau potable.

**Le partage et les économies d'eau** sont le deuxième enjeu essentiel dans un contexte où la disponibilité de la ressource diminue et les sols s'assèchent. 40% du bassin Rhône-Méditerranée est déjà déficitaire en eau et la situation va s'aggraver sous les effets du changement climatique. Gérer l'eau de la façon la plus équilibrée possible nécessite d'abord des économies à tous les niveaux : en luttant contre les fuites des canalisations d'eau potable, en optimisant les systèmes d'irrigation ou en réutilisant les eaux usées traitées. Et là où les économies d'eau ne suffisent pas à soulager les ressources en déficit, il peut être nécessaire de transférer l'eau ou de la stocker dans le cadre de plans de gestion de la ressource en eau (PGRE).

En Rhône-Méditerranée, sur les **71 territoires déficitaires**, 50 disposent déjà d'un PGRE adopté, avec des premiers résultats intéressants sur 2013-2018 (259 Mm<sup>3</sup> économisés, l'équivalent de la consommation d'une région de 3,8 millions d'habitants, et 42 Mm<sup>3</sup> substitués)

**L'objectif 2019-2024 est d'économiser ou substituer 30 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an** pour renforcer les actions permettant d'anticiper les crises de l'eau, de plus en plus fréquentes. En Corse, l'objectif s'élève à 400 000 m<sup>3</sup>/an.

Le troisième axe du 11<sup>ème</sup> programme porte sur la **restauration du caractère naturel des rivières**, dégradées pour 75% d'entre elles par l'artificialisation de leurs berges et des ruptures de continuité, **et la sauvegarde des milieux humides et littoraux**. La qualité de la ressource en eau et la biodiversité dépendent étroitement du bon état de ces milieux et d'un fonctionnement satisfaisant de l'écosystème.

L'agence de l'eau se donne pour objectif de **restaurer 300 km de rivières et de décroiser 530 seuils en rivière**. L'agence ambitionne également **de restaurer 10 200 hectares de zones humides**, des milieux d'une grande richesse écologique, essentiels pour réguler les crues ou alimenter les rivières l'été. **Des plans d'organisation de mouillages** sont visés sur les littoraux afin de réduire de 25% la surface d'herbiers de posidonie soumis à des dégradations par les ancrages des bateaux.

Enfin, **la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement et la solidarité avec les territoires** est le quatrième pilier du nouveau programme de l'agence de l'eau. L'agence accompagne le transfert des compétences eau et assainissement vers les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et une gestion pérenne des services en conditionnant l'obtention de ses aides à un prix minimum de l'eau, une meilleure connaissance des réseaux d'eau potable et d'assainissement et la valorisation des données dans l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA). En écho aux Assises de l'eau, un soutien privilégié est accordé aux collectivités situées dans les Zones de revitalisation rurale (ZRR), qui n'ont pas les capacités financières d'investir pour réparer leurs réseaux d'eau potable ou fiabiliser leurs stations d'épuration. L'objectif pour l'agence est de contractualiser avec 75% des EPCI des bassins Rhône-Méditerranée et Corse en ZRR.

L'agence de l'eau souhaite également accompagner **l'émergence de thématiques nouvelles ou innovantes**. Elle va financer **la désimperméabilisation de 400 hectares en faveur de la ville perméable** et des opérations **de réutilisation des eaux usées** ou de **production de biogaz** issu de stations d'épuration.

L'agence mobilisera, en particulier pour la mise en œuvre de son 11<sup>ème</sup> programme, le **cadre contractuel**. L'objectif est de définir avec les collectivités et partenaires la manière la plus pertinente de décliner sur leur territoire les priorités du 11<sup>ème</sup> programme, avec une vision globale de l'ensemble des enjeux liés à l'eau.

Sont concernés, par exemple, les territoires ruraux mais aussi les agglomérations et des villes moyennes pour lutter contre l'imperméabilisation des sols et les pollutions des eaux par temps de pluie ou conduire des projets innovants, ainsi que les syndicats de bassin versant, établissements publics territoriaux de bassin, EPTB, et établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux, EPAGE, pour restaurer et gérer les rivières dans une logique de solidarité amont-aval.

Des appels à projets seront lancés afin de mobiliser les acteurs locaux sur des sujets comme la biodiversité, afin d'intervenir sur la trame « turquoise » qui concerne les espaces connectés aux milieux aquatiques, par exemple les bocages entourant les zones humides, ainsi que pour encourager ceux qui veulent agir plus vite et plus fort sur le changement climatique.

### **Baisse de la pression fiscale**

Les redevances collectées par l'agence de l'eau financent en totalité le programme d'intervention de l'agence pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et réduire les pollutions.

Elles sont fondées sur l'impact des activités humaines sur l'environnement et sont payées par chaque usager (particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises) en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel selon le principe pollueur-payeur et préleveur-payeur. Le montant des redevances s'élèvera à 3,1 milliards d'euros sur 6 ans. Le 11<sup>ème</sup> programme s'inscrit dans la **continuité du programme précédent**, mais il opère quatre ajustements essentiels. Il incite à des comportements plus vertueux dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ; il maintient la pression fiscale sur les pollutions toxiques ; il simplifie le système des redevances et enfin, **il diminue la pression fiscale de plus de 50 M€ principalement au profit des ménages.**

### Le saviez-vous ?

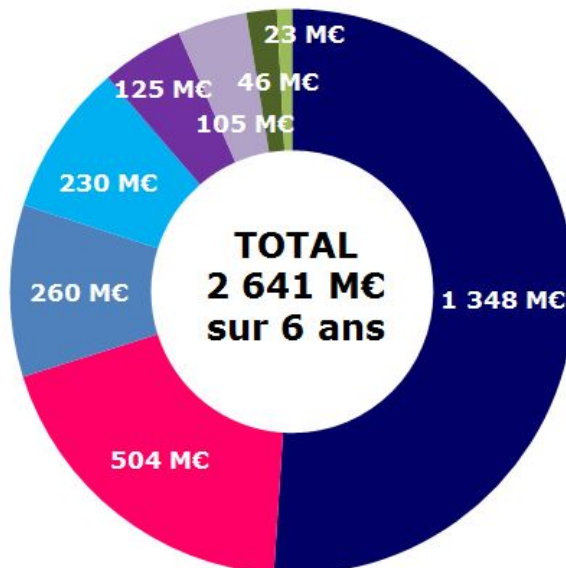
12 500 emplois : c'est l'impact économique du 11<sup>ème</sup> programme. Le 11<sup>ème</sup> programme relance l'investissement des collectivités. Les 2,3 milliards d'euros d'intervention (hors primes) génèrent environ 7,5 milliards d'euros de travaux et 12 500 emplois induits.

## 💧 Répartition des aides financières 2019-2024 en millions d'euros

Le nouveau programme mobilise **2,6 milliards d'euros sur 6 ans dédiés pour moitié au petit cycle de l'eau** (réseaux d'eau potable et assainissement). **500 millions** bénéficieront à la restauration des rivières, des zones humides et des habitats marins, **260 millions** iront au partage et aux économies d'eau, **230 millions** à la lutte contre les pollutions agricoles et **125 millions** contre celles des industries. Cette répartition répond aux grandes priorités du programme qui s'inscrivent dans la continuité des Assises de l'eau en cohérence avec le plan de bassin d'adaptation au changement climatique.



## Le budget par domaine d'intervention



■ **1 348 M€**  
Gérer durablement les services d'eau et d'assainissement et lutter contre la pollution domestique (dont le pluvial)

■ **504 M€**  
Restaurer les rivières, les zones humides et les habitats marins et préserver la biodiversité

■ **260 M€**  
Economiser et partager l'eau

■ **230 M€**  
Lutter contre les pollutions agricoles et préserver les ressources pour l'eau potable (captages)

■ **125 M€**  
Lutter contre les pollutions industrielles

■ **105 M€**  
Améliorer la connaissance et la surveillance

■ **46 M€**  
Renforcer la gouvernance, l'animation et la communication

■ **23 M€**  
Agir à l'international

### En complément :

- Dépenses de fonctionnement : 262,3 M€
- Contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité : 426 M€
- Restes à payer 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Programmes : 819,5 M€

### CONTACTS PRESSE

#### Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Valérie Santini • 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

#### Agence Plus2sens

Laurence Nicolas • 04 37 24 02 58 [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)

Stéphanie Bonnamour • 04 37 24 02 58 [stephanie@plus2sens.com](mailto:stephanie@plus2sens.com)



# LES 5 AXES STRATEGIQUES DU PROGRAMME « SAUVONS L'EAU » 2019-2024

---

Adopté en octobre dernier par le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse après avis conforme des comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse, le 11<sup>ème</sup> programme entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 6 ans. Il mobilise 2,64 milliards d'euros pour l'eau et les milieux aquatiques dans le quart sud-est de la France.

Il se décline en 5 axes stratégiques :

① Contribuer à la mise en œuvre des SDAGE Rhône-Méditerranée et de Corse et de leurs programmes de mesures, avec en priorité :

- ◆ la **reconquête de la qualité des eaux brutes des captages** prioritaires et la **préservation des ressources stratégiques** pour l'alimentation en eau potable ;
- ◆ la **réduction des pollutions domestiques** (stations et réseaux d'assainissement) identifiées comme des enjeux pour les milieux par les programmes de mesures, et la **réduction des rejets de micropolluants** ;
- ◆ les actions visant l'atteinte de l'**équilibre quantitatif** en améliorant le partage de la ressource en eau en anticipant l'avenir, dans le contexte de l'adaptation au changement climatique ;
- ◆ les actions de **restauration physique des milieux aquatiques**, dans une approche par bassin versant cohérente avec le cadre d'exercice de la compétence GEMAPI.

1

② Accompagner l'adaptation des territoires face au changement climatique.

③ Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement (patrimoine et performances) dans le cadre de la restructuration des territoires à l'échelle supracommunale.

④ Poursuivre un dispositif de rattrapage structurel (assainissement et eau potable) au titre de la solidarité des territoires, en complément de la solidarité intracommunautaire prévue par la loi.

⑤ Contribuer, en sus des actions relatives à la morphologie, au décroisement des milieux aquatiques dont les zones humides, à la reconquête de la biodiversité et aux actions relatives aux milieux marins (en application de la directive-cadre stratégie milieux marins – DCSMM), de manière progressive par rapport aux champs déjà couverts.

L'adaptation au changement climatique constitue un axe transverse du 11<sup>ème</sup> programme, dont elle concerne une bonne partie des thématiques et domaines d'intervention. **40% des aides du programme contribuent à cet axe.**

## PILOTER ET RENDRE COMPTE DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME

---

Dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, l'agence de l'eau a défini des objectifs prioritaires spécifiques et des indicateurs associés, pour le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du programme et de ses objectifs environnementaux.

### 💧 Améliorer la qualité des eaux

#### Objectifs Rhône-Méditerranée

- Accompagner 100% des stations d'épuration ciblées au titre des enjeux « milieux »
- Engager la totalité des plans d'action restant à lancer sur les captages prioritaires du SDAGE dégradés par les pollutions diffuses
- Déployer dans 1 contrat territorial sur 3 une démarche d'opération collective sur les rejets toxiques dispersés, et atteindre le niveau défini
- Accompagner la désimperméabilisation de 400 ha
- Engager au moins une action de préservation sur 100% masses d'eau définies par le SDAGE au titre des ressources stratégiques

#### Objectifs Corse

- Accompagner 100% des stations d'épuration ciblées au titre des enjeux « milieux »

2

### 💧 Economiser et mieux partager la ressource

#### Objectifs Rhône-Méditerranée

- Economiser ou substituer 30 millions de m<sup>3</sup> d'eau/an
- Mettre en place des Plans de gestion de la ressource en eau sur les 71 bassins prioritaires

#### Objectifs Corse

- Mettre en place des règles de gestion de la ressource en eau sur les secteurs en déséquilibre au sein des bassins prioritaires
- Economiser ou substituer 400 000 m<sup>3</sup>/an

### 💧 Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques

#### Objectifs Rhône-Méditerranée

- Engager des opérations de restauration morphologique sur 300 km de cours d'eau
- Préserver et restaurer 10 000 ha de zones humides
- Restaurer la continuité écologique de 500 ouvrages prioritaires
- Accompagner la réduction de la pression de mouillage sur 25% de la surface d'herbiers soumis à pression

### Objectifs Corse

- Préserver et restaurer 200 ha de zones humides
- Restaurer la continuité écologique de 30 ouvrages prioritaires
- Accompagner la réduction de la pression de mouillage sur 25% de la surface d'herbiers soumis à pression

## **Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement**

### Objectifs Rhône-Méditerranée

- Contractualiser avec au moins 75% des EPCI compétents en Zone de Revitalisation Rurale

### Objectifs Corse

- Contractualiser avec au moins 75% des EPCI compétents en Zone de Revitalisation Rurale
- Accompagner le transfert de compétences de 70% des EPCI ou syndicats



# LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION 2019-2024 : LES REDEVANCES, UNE FISCALITE ENVIRONNEMENTALE

Les redevances de l'agence de l'eau sont fondées sur l'impact des activités humaines sur l'environnement. Plafonnées annuellement par l'Etat, elles sont payées par chaque usager (particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises) en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel selon le principe pollueur-payeur ou préleveur-payeur. C'est un outil incitatif qui vise à responsabiliser et à faire évoluer les comportements de tous.

Par la nature des redevances, les assiettes sur lesquelles elles sont basées (volume prélevé, flux de pollution rejeté) sont des indicateurs précieux de la pression anthropique exercée sur les milieux aquatiques. La collecte des redevances contribue ainsi à l'amélioration de la connaissance de l'état des milieux.

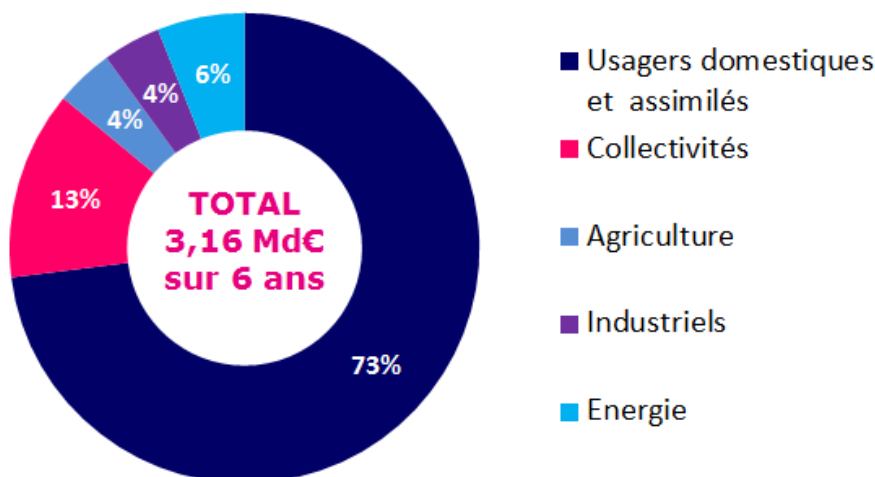
**Les redevances financent en totalité le programme d'intervention de l'agence pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et réduire les pollutions.**

## 💧 L'évolution des redevances au 11<sup>ème</sup> programme

Le montant des redevances s'élèvent à **3,16 milliards d'euros** pour les années 2019 à 2024. Le 11<sup>ème</sup> programme s'inscrit dans la **continuité du programme précédent** pour les redevances, mais il opère quatre ajustements essentiels. Il incite à des comportements plus vertueux dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ; il maintient la pression fiscale sur les pollutions toxiques ; il simplifie le système des redevances et enfin, **il diminue la pression fiscale de plus de 50 M€ principalement au profit des ménages.**

4

## Les redevances par catégorie d'acteurs : plus de 11 000 contribuables mais tous les consommateurs concernés !



*Les « usagers domestiques et assimilés » regroupent toutes les activités économiques raccordées sur les réseaux d'assainissement des villes et assimilées à de la pollution domestique : petits artisans (boulangers, coiffeurs...), locaux commerciaux et tertiaires...*

## 💧 Inciter à des comportements vertueux dans le cadre du changement climatique : rééquilibrage de la redevance prélèvement

Le 11<sup>ème</sup> programme rééquilibre les montants de redevances « prélèvement » entre l'irrigation gravitaire et le non gravitaire. Le taux de redevances pour le gravitaire augmentera progressivement jusqu'à 1,6 euro par millier de m<sup>3</sup> d'ici 2024. A l'inverse, le taux de redevances pour une irrigation non gravitaire (aspersion, goutte à goutte) baissera progressivement pour atteindre 4€ par millier de m<sup>3</sup> en fin de programme.

Ces évolutions vont équilibrer le coût à l'hectare des redevances irrigation à **un montant moyen de 16 euros de redevances par hectare irrigué et ainsi rendre économiquement plus incitatif le passage à des techniques d'irrigation plus économes en eau.**

Toutefois, dans les zones de montagne où l'irrigation non gravitaire est techniquement impossible, le taux de redevances sera limité à 1,2 euros par millier de m<sup>3</sup> irrigués.

**Ces ajustements permettent de baisser la pression fiscale de l'ordre de 500 000 euros pour les agriculteurs.**

## 💧 Lutter contre les pollutions toxiques : hausse modérée des taux de redevances

Le taux des pollutions toxiques va passer de 5 à 6 euros/kg pour les substances dangereuses pour l'environnement et de 3 à 4 euros/kéquitox pour le paramètre toxicité aigüe des rejets au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur.

## 💧 Baisse de la pression fiscale sur les ménages

Le taux relatif à la pollution domestique baisse à 0,27 euros/m<sup>3</sup> en début de programme pour revenir progressivement à 0,29 à partir de 2021.

Par ailleurs, le taux appliqué pour la collecte des eaux usées domestique et non domestique baisse de manière durable à 0,15 €/m<sup>3</sup>.

**Ainsi, la baisse globale de la pression fiscale sera de 50,5 millions pour les ménages et 1 M€ pour les usagers non domestiques.**

### Le saviez-vous ?

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14% de la facture d'eau.

Un ménage de 3-4 personnes consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.

## 💧 Simplifier le dispositif des redevances

Le 11<sup>ème</sup> programme opère une simplification du dispositif pour les pollutions classiques non domestiques en supprimant un zonage qui n'était plus d'actualité avec les nouveaux enjeux du bon état écologique. Il fusionne les taux eaux superficielles et eaux souterraines pour le refroidissement des centrales thermiques avec une restitution de l'eau au milieu à plus de 99%.

## 💧 Un équilibre aides/redevances stables

L'équilibre entre les aides versées et les redevances perçues reste stable par rapport au programme précédent. Les collectivités sont les plus grosses contributrices avec les industriels et l'énergie. Ce sont également les collectivités qui reçoivent le plus d'aides avec cependant une différence marquée entre les aides attribuées pour l'eau potable et l'assainissement (baisse de 73,8% à 64,5%) et les aides pour la restauration du milieu naturel et de la biodiversité, en forte augmentation, 13,3% à 18,9%.

## L'AGENCE DE L'EAU SOUTIEN LES COLLECTIVITES : 2 milliards d'euros d'aide dont 1,4 milliard pour le petit cycle de l'eau et 600 millions pour le grand cycle

Aujourd'hui, l'un des grands enjeux de l'eau pour les collectivités est celui de l'adaptation des territoires au changement climatique. Cela passe notamment par la chasse aux fuites dans les réseaux d'eau potable, par la désimperméabilisation des sols pour laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe et désengorger les systèmes d'assainissement par temps de pluie qui polluent les rivières. C'est aussi en redonnant aux rivières un fonctionnement naturel que les collectivités en font des alliées face aux aléas du climat, inondations et sécheresses, et rendent ainsi leur territoire résilient. Responsables de la qualité de l'eau potable, les collectivités doivent poursuivre également leurs actions pour protéger les captages et les ressources stratégiques pour l'eau potable. Autre enjeu d'actualité, la réorganisation de leurs services d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale au titre de la réforme territoriale.

Avec son 11<sup>e</sup> programme Sauvons l'eau, l'agence de l'eau accompagne fortement les collectivités pour tous ces défis liés à la gestion de l'eau.

### 💧 Une approche intégrée du petit et du grand cycle de l'eau

Depuis plusieurs années, et a fortiori aujourd'hui dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité, la politique de l'eau pour les collectivités ne se limite plus à garantir l'eau potable aux populations et à assainir les eaux usées.

L'eau, ressource rare, fragile, mais aussi ressource d'avenir, doit être appréhendée de manière globale et être prise en compte dans toutes les politiques d'aménagement et de développement des territoires.

## 6

### 💧 De nouvelles règles du jeu pour une action plus efficace

L'agence de l'eau propose un nouveau mode de faire ensemble : s'engager mutuellement autour d'un projet de territoire, au service du milieu et des hommes.

Sa politique partenariale s'appuie sur des contrats à des échelles territoriales adaptées et permettant de cibler les actions au regard des priorités locales. L'objectif est de définir avec les collectivités la manière la plus pertinente de décliner sur leur territoire les priorités du 11<sup>ème</sup> programme, avec une vision globale de l'ensemble des enjeux liés à l'eau. **Ces contrats pluriannuels et pluri-thématiques** devront veiller à la prise en compte des actions favorables à l'adaptation au changement climatique.

Sur le grand cycle de l'eau, l'agence conditionnera la contractualisation à l'existence d'une vision globale à l'échelle du bassin versant, afin notamment de permettre une mise en œuvre adéquate de la compétence GEMAPI.

Et parce que la **solidarité entre les territoires** est un principe majeur de la politique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, les **collectivités rurales** à faibles capacités budgétaires pourront bénéficier de moyens financiers importants : **250 millions d'euros d'aides à des taux pouvant aller jusqu'à 70%** sur les 6 ans du programme, dont environ 60% pour l'eau potable et 40% pour l'assainissement. Le dispositif est basé sur les zones de revitalisation rurale (ZRR) en faveur des territoires ruraux à potentiel fiscal faible.

Des partenariats stratégiques avec les Conseils Départementaux et Régionaux qui accepteront de se mobiliser sur les politiques de l'eau et de la biodiversité seront recherchés.

## + BON POUR L'EAU, BON POUR TOUS

Une eau en bonne santé, c'est aussi :

- Des territoires + attractifs
- Un + pour la qualité de vie
- Des inondations et des épisodes de sécheresse moins violents
- Des coûts réduits pour le traitement des eaux

## LES AIDES DE L'AGENCE AUX COLLECTIVITÉS

### 💧 Pour une eau de meilleure qualité

- Moderniser les dernières stations d'épurations qui restent des points noirs
- Lutter contre les pollutions par temps de pluie
- Restaurer la qualité des eaux brutes des captages prioritaires et préserver les eaux souterraines stratégiques pour l'eau potable des futures générations

### 💧 Pour partager et économiser l'eau, pour les territoires en déséquilibre quantitatif

- Réduire les fuites des réseaux d'eau potable
- Adopter et mettre en œuvre les plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) sur les territoires déficitaires
- Lorsque les économies ne suffisent pas et dans le cadre du PGRE, envisager la mobilisation de ressources de substitution (stockage ou transfert d'eau)
- Réutiliser les eaux usées traitées

### 💧 Et favoriser la reconquête de la biodiversité ...

- Restaurer les rivières et les zones humides
- Rétablir la continuité dans les rivières, pour les poissons, les sédiments ...
- Restaurer la « trame turquoise », à la rencontre des trames verte et bleue
- Organiser les mouillages en mer
- Restaurer les habitats marins
- Informer et éduquer les citoyens pour la préservation des milieux aquatiques

### 💧 ... et l'adaptation des territoires au changement climatique

- Promouvoir les solutions fondées sur la nature : désimperméabilisation pour infiltration ou réutilisation
- Favoriser l'innovation : stations d'épuration innovantes (énergie, recyclage matière)

### 💧 Promouvoir la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement

- Aider les services d'eau et d'assainissement à s'organiser à l'échelle intercommunale : connaissance du patrimoine, structuration, tarification, réseaux intelligents
- Soutenir le rattrapage structurel sur les territoires en ZRR

### 💧 Pour animer les politiques de l'eau

- Soutenir l'animation territoriale sur les thématiques suivantes : gestion concertée de la ressource en eau, reconquête de la qualité des eaux brutes des captages prioritaires et préservation des ressources stratégiques, réduction des rejets de micropolluants grâce à la mise en œuvre d'opérations collectives « industries », restauration des milieux aquatiques et zones humides.

## L'AGENCE DE L'EAU SOUTIEN LE MONDE AGRICOLE pour économiser l'eau et préserver les captages : 260 millions d'euros d'aide

Ces dernières années, le monde agricole a fait d'importants efforts pour réduire sa consommation d'eau. C'est même le plus fort contributeur des volumes d'eau économisés, une dynamique qui se maintient depuis 2015. En 2017, 84% des volumes d'eau économisés provenaient du secteur agricole (contre 65 % en 2016).

Mais l'eau se fait de plus en plus rare et les sols s'assèchent, avec des effets aujourd'hui ressentis par les agriculteurs mettant parfois en danger la pérennité de leur activité.

Parallèlement les pollutions d'origine agricole, notamment par les pesticides et nitrates sont encore trop importantes. Les pesticides restent les substances toxiques les plus présentes dans les eaux, le glyphosate et son métabolite l'AMPA en tête.

Le nouveau programme *Sauvons l'eau* aide les agriculteurs à s'adapter au manque d'eau et soutient les changements de pratiques pérennes pour réduire l'impact de l'agriculture sur l'eau et les milieux.

### LES AIDES POUR REDUIRE LES POLLUTIONS AGRICOLES

- ◆ **sur les 269 zones de captage d'eau potable prioritaires** identifiées dans le SDAGE, les actions de l'agence visent la reconquête de la qualité des eaux brutes par une approche préventive plutôt que curative, ciblée sur les changements de pratiques agricoles pérennes : conversion à l'agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques, développement de filières à bas niveaux d'intrants, paiements pour services environnementaux
- ◆ Préservation des zones de sauvegarde des ressources en eau souterraine stratégiques pour l'alimentation en eau potable
- ◆ Soutien à la mise aux normes des exploitations dans les nouvelles zones vulnérables désignées au titre de la Directive Nitrates
- ◆ Mise en oeuvre du plan Ecophyto2+ et du plan de développement de l'agriculture biologique : conversion à l'agriculture biologique, animation des groupes d'agriculteurs en transition vers l'agro-écologie, matériel permettant de supprimer ou de réduire l'usage ou la dérive des pesticides, aires de lavage individuelles et collectives.

### LES AIDES POUR ECONOMISER LA RESSOURCE

#### Sur les secteurs déficitaires en eau :

- ◆ Mise en place de systèmes d'irrigation moins gourmands en eau ou mieux pilotés, passage à des cultures ou des pratiques plus sobres en eau
- ◆ Opérations de substitution (transferts ou retenues), une fois les économies d'eau possibles identifiées et sous réserve de leur inscription dans le projet de territoire (plan de gestion de la ressource en eau)

### + BON POUR L'EAU, BON POUR LE MONDE AGRICOLE

Une agriculture moins dépendante de l'eau et moins polluante, c'est une agriculture + compétitive + pérenne et à l'image confortée.

## L'AGENCE DE L'EAU SOUTIEN LE MONDE INDUSTRIEL pour dépolluer l'eau et s'adapter au changement climatique : 130 millions d'euros d'aide

---

Depuis 10 ans, les investissements des industriels ont permis de **diviser par 6 les niveaux de concentration en métaux dans l'eau** (chrome, nickel, zinc...) et les campagnes de recherche des micropolluants dans l'eau ont fait avancer la connaissance dans l'identification et la quantification des émissions industrielles.

### 💧 Réduire la pollution à la source

Au cours du 10<sup>ème</sup> programme 2013-2018, l'agence de l'eau a financé **3 000 opérations**, petites et grandes, correspondant à environ 140 millions d'euros d'aides dont 100 pour réduire ou supprimer les rejets de micropolluants et 10 pour économiser l'eau.

Elle a fait émerger **52 opérations collectives** ayant comme objectif d'initier des actions de réductions des pollutions à la source. Dans le cadre de ces démarches, l'agence a ainsi attribué, plus de 56 M€ de subventions dont 60% alloués aux travaux de réduction des toxiques.

L'appel à projets « IED émissions industrielles » a permis de mobiliser 17 millions d'euros d'aides pour la mise aux normes européennes des rejets.

Ces opérations aidées par l'agence ont permis de **réduire les flux de pollution au milieu naturel**. Des émetteurs très importants situés dans le bassin Rhône-Méditerranée ont engagé des réductions de polluants : Daikin Chemicals sur les perfluorés, Téfal sur les octylphénols, Altéo Gardanne sur les métaux (chrome, nickel, et pour éviter le rejet de 410 tonnes d'aluminium en mer).

### 💧 125 millions d'euros pour supprimer les substances dangereuses

Mais il reste encore d'importants défis à relever, pour atteindre le bon état des eaux mais aussi respecter les objectifs européens et nationaux de réduction et de suppression de certaines substances. Les flux de pollution rejetés au milieu sont ainsi encore estimés à **43 tonnes de substances**.

Le 11<sup>ème</sup> programme 2019-2024 prévoit **125 millions d'euros pour les industriels qui agissent, prioritairement pour supprimer les substances dangereuses, et au cas par cas les pollutions plus « classiques » pour les masses d'eau prioritaires**.

Dans un contexte de changement climatique où l'eau se fait plus rare, l'agence soutient les actions d'amélioration de la gestion des effluents et de réduction de la consommation d'eau (réutilisation des eaux usées de station d'épuration comme eau industrielle, déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation). Elle soutient également, dans le cadre d'appels à projets, les opérations innovantes sur les sites industriels permettant de limiter l'empreinte carbone par une meilleure valorisation des ressources, matières, énergie, liée aux dispositifs d'épuration. L'agence accompagne aussi, au niveau des plateformes industrielles du bassin, les actions d'animation autour de « l'écologie industrielle » (mutualisation d'équipements de traitement ou de services liés à l'eau).



L'agence de l'eau soutient :

💧 **Des opérations individuelles**

- pour réduire les émissions de polluants les plus significatives, et anticiper les nouvelles normes sur les émissions industrielles (au regard de la directive dite « IED »),
- pour réduire les prélèvements et consommations d'eau.

- 💧 **Des opérations collectives contractuelles** pour agir en amont et réduire la pollution toxique dispersée sur le territoire d'une ou plusieurs collectivités EPCI ayant en charge la compétence « eau et assainissement ».

**+ BON POUR L'EAU, BON POUR LE MONDE INDUSTRIEL**

Une industrie moins polluante et moins dépendante de l'eau, c'est une activité

- + compétitive ;
- + pérenne ;
- à l'image redorée.

# L'AGENCE DE L'EAU

## RHÔNE MEDITERRANEE CORSE

---

### 💧 Une mission : atteindre le bon état des eaux superficielles, souterraines et côtières

Créée par la loi sur l'eau de 1964, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est **un établissement public de l'Etat** sous tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire, au service de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle aide les collectivités, les acteurs économiques et agricoles à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et les dégradations des milieux aquatiques. Son action contribue à atteindre le bon état de toutes les eaux, un objectif fixé dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021 des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

L'agence agit dans le cadre d'un programme d'intervention qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans.

### 💧 Un système économique : percevoir des redevances pour financer des projets bons pour l'eau et les milieux aquatiques

L'agence de l'eau fonctionne comme une « **mutuelle** », où les payeurs sont solidaires, et repose sur le principe pollueur-payeur et préleveur-payeur. Elle collecte des **redevances** auprès de toute personne ou structure qui prélève de l'eau ou en altère la qualité. Avec cet argent, elle finance les **porteurs de projets qui agissent** pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : fiabiliser les systèmes d'assainissement, économiser et partager l'eau, restaurer la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates) et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, préserver et restaurer les zones humides dégradées ou menacées et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques.

**11**

### 💧 La gestion de l'eau concertée : le comité de bassin

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'Etat sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Les comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse comptent respectivement **165 et 45 membres nommés pour 6 ans**. Leurs missions : élaborer et suivre les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, fixer les taux de redevances, mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau, organiser la consultation sur tout sujet important pour la politique de l'eau.

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée est présidé par **Martial Saddier**, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, député. Le président du Conseil exécutif de Corse, **Gilles Simeoni**, est de droit président du comité de bassin.

Dans le cadre fixé par les textes européens et nationaux, en particulier la directive-cadre sur l'eau et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, l'agence de l'eau organise la concertation sur la politique de l'eau dans ses bassins de compétence et met en œuvre les orientations définies par les comités de bassin.

### 💧 Une organisation déconcentrée au service des territoires

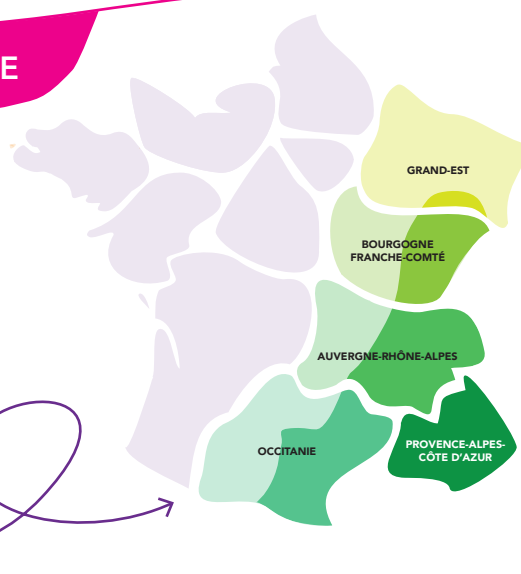
340 collaborateurs travaillent à la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Le siège de l'agence de l'eau, à Lyon, définit les priorités et les objectifs, pilote et évalue les actions. Quatre délégations régionales, au plus près du terrain à Besançon, Lyon, Marseille, Montpellier, assurent la mise en œuvre de l'action locale au bénéfice de l'eau et des milieux aquatiques. Elles instruisent la grande majorité des aides et certaines redevances.

# Les bassins hydrographiques RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE, en chiffres

## Le bassin RHÔNE-MÉDITERRANÉE

**5 RÉGIONS**  
en tout ou partie

- Auvergne-Rhône-Alpes,
- Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Bourgogne-Franche-Comté,
- Occitanie,
- Grand Est



**25 %**  
du territoire national

**15,9 millions**  
d'habitants



**50 %**  
de l'activité  
touristique française

**11 000**  
cours d'eau  
de plus de  
2 km



et  
**1 000 km**  
de côtes



## Le bassin de CORSE

**320 000**  
habitants



**4 millions**  
de touristes  
chaque année



**3 000 km**  
de cours d'eau  
et  
**1 000 km**  
de côtes



# Contactez l'agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

- **Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

2-4 allée de Lodz  
69363 LYON CEDEX 07  
Tél. 04 72 71 26 00

- **Délégation de LYON**

14 rue Jonas Salk  
69363 LYON CEDEX 07  
Tél. 04 72 76 19 00

- **Délégation de BESANÇON**

Le Cadran - 34 rue de la Corvée  
25000 BESANÇON  
Tél. 04 26 22 31 00

- **Délégation de MARSEILLE**

Le Noailles - 62, la Canebière  
13001 MARSEILLE  
Tél. 04 26 22 30 00

- **Délégation de MONTPELLIER**

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien -  
CS59549  
34961 MONTPELLIER Cedex 2  
Tél. 04 26 22 32 00

**Retrouvez-nous**

sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)  
et [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)

 @ Sauvonsleau.fr

